

Association Canadienne des Technologues en Radiation Médicale

PROFIL DE COMPÉTENCES

TECHNOLOGIE DE LA RADIOTHÉRAPIE

Janvier 2014

Préparé par le groupe de travail sur le profil de compétences en technologie de radiologie.

© ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

180, rue Elgin, bureau. 1300, Ottawa (Ontario) K2P 2K3

Téléphone : 1-800-463-9729 ou 613-234-0012 / Télécopieur : 613-234-1097 www.camrt.ca

© 2014 Association canadienne des technologues en radiation médicale. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, incluant sans s'y limiter la photocopie ou l'enregistrement dans tout système d'archivage de repérage, sans la permission écrite préalable de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale.

Profils de compétences au seuil d'entrée à la profession de technologue en radiation médicale (TRM)

TECHNOLOGIE DE LA RADIOTHÉRAPIE

Principes et définitions

Les profils de compétences décrivent les compétences pratiques que doivent maîtriser les technologues en radiation médicale (TRM) au seuil d'entrée à la profession¹, afin d'être en mesure de fournir des soins sécuritaires, efficaces et éthiques dans divers milieux de travail. Bien que les profils soient utiles, aux professionnels du domaine de la santé, ils sont principalement destinés :

- à l'élaboration d'un plan directeur pour les examens d'agrément de l'ACTRM;
- à servir de guide pour le curriculum des programmes d'études agréés.

Il existe un profil de compétences distinct pour chacune des quatre disciplines de TRM, même si le cadre et certaines parties du contenu sont communs.

Chaque profil de compétences consiste en une liste de compétences, définies comme suit :

- Une compétence est une tâche pratique qui doit être maîtrisée au seuil d'entrée à la profession.

Le seuil d'entrée à la profession se définit comme suit :

- *Dans une situation courante, le TRM débutant démontre la maîtrise des compétences de manière conforme aux normes généralement acceptées dans la profession, de manière autonome et dans un délai raisonnable. Le TRM débutant anticipe les résultats attendus dans une situation donnée, et réagit de manière appropriée en effectuant les choix qui s'imposent.*
- *Le TRM débutant reconnaît les situations inhabituelles, difficiles à résoudre et complexes, qui peuvent dépasser ses capacités. Le TRM débutant prend les mesures appropriées pour réagir à ces situations, ce qui peut comprendre de consulter d'autres TRM, de demander de la supervision ou du mentorat, de consulter la documentation scientifique ou de confier la situation à un TRM plus expérimenté.*

Le profil de compétences pour chaque discipline fixe une norme minimale au seuil d'entrée à la profession, et une base sur laquelle développer des compétences additionnelles et un plus haut niveau de maîtrise des compétences est encouragé.

¹ Le niveau débutant correspond au seuil d'entrée à la profession.

Cadre structurel

Le format des profils de compétences se fonde sur des modules représentant chacun un secteur général de pratique. Dans chaque module, les compétences connexes sont réunies dans des sections.

Dans les situations où une compétence donnée s'applique à une série d'éléments similaires (comme une liste d'équipements, une liste de procédures de traitement, une liste de pathologies), des annexes sont utilisées pour éviter les répétitions et faciliter la gestion des profils. Les éléments inscrits dans les annexes s'appliquent uniquement dans le contexte de la compétence ou des compétences auquel ils réfèrent.

Le contenu des modules et des annexes pour chaque discipline est présenté ci-dessous. Le format est similaire pour les quatre profils, et les noms des modules sont similaires. Les compétences et sous-compétences des modules A et B sont les mêmes dans les quatre disciplines, et les compétences et sous-compétences similaires dans les autres modules sont indiquées chaque fois que c'est possible.

Imagerie par résonance magnétique	Technologie de médecine nucléaire	Technologie de la Radiothérapie	Technologie de la radiologie
Module A Pratique professionnelle	Module A Pratique professionnelle	Module A Pratique professionnelle	Module A Pratique professionnelle
Exigences juridiques et éthiques	Exigences juridiques et éthiques	Exigences juridiques et éthiques	Exigences juridiques et éthiques
Comportement professionnel	Comportement professionnel	Comportement professionnel	Comportement professionnel
Communication	Communication	Communication	Communication
Prise de décision	Prise de décision	Prise de décision	Prise de décision
Pratique interprofessionnelle	Pratique interprofessionnelle	Pratique interprofessionnelle	Pratique interprofessionnelle
Utilisation des ressources	Utilisation des ressources	Utilisation des ressources	Utilisation des ressources
Assurance de la qualité	Assurance de la qualité	Assurance de la qualité	Assurance de la qualité
Recherche	Recherche	Recherche	Recherche
Module B Prise en charge du patient	Module B Prise en charge du patient	Module B Prise en charge du patient	Module B Prise en charge du patient
Interactions avec le patient	Interactions avec le patient	Interactions avec le patient	Interactions avec le patient
Sécurité du patient	Sécurité du patient	Sécurité du patient	Sécurité du patient
Évaluation et soins au patient	Évaluation et soins au patient	Évaluation et soins au patient	Évaluation et soins au patient
Module C Santé et sécurité	Module C Santé et sécurité	Module C Santé et sécurité	Module C Santé et sécurité
Contrôle des infections et manipulation du matériel	Contrôle des infections et manipulation du matériel	Contrôle des infections et manipulation du matériel	Contrôle des infections et manipulation du matériel
Protection personnelle	Protection personnelle	Protection personnelle	Protection personnelle

Dépistage RM	Pratiques de radioprotection	Pratiques de radioprotection	Pratiques de radioprotection
Effets biologiques de la RM	Éducation à la radioprotection	Éducation à la radioprotection	Éducation à la radioprotection
Procédures d'urgence	Procédures d'urgence	Procédures d'urgence	Procédures d'urgence
Module D Fonctionnement de l'équipement	Module D Fonctionnement de l'équipement	Module D Fonctionnement de l'équipement	Module D Fonctionnement de l'équipement
Principes physiques et fonctionnement de l'équipement d'IRM	Principes physiques et fonctionnement de l'équipement	Principes physiques et fonctionnement de l'équipement	Principes physiques et fonctionnement de l'équipement
Contrôle de qualité de l'équipement	Utilisation de l'équipement	Utilisation de l'équipement	Acquisition, traitement et gestion de l'image
Acquisition de l'image	Contrôle de qualité de l'équipement	Contrôle de qualité de l'équipement	Contrôle de qualité de l'équipement
Qualité de l'image	Qualité de l'image et traitement des données		Qualité de l'image
Autres modalités d'imagerie	Autres modalités d'imagerie		Autres modalités d'imagerie
Module E Gestion des procédures	Module E Gestion des procédures	Module E Gestion des procédures	Module E Gestion des procédures
Principes cliniques	Procédures de radiopharmacie et de laboratoire	Planification	Principes cliniques
Procédures d'imagerie	Procédures cliniques	Accessoires de modification du faisceau	Procédures d'imagerie
Administration des produits pharmaceutiques	Procédures diagnostiques	Dosimétrie	Administration des produits pharmaceutiques
	Procédures thérapeutiques	Traitement	
	Administration des produits pharmaceutiques	Principes cliniques	
	Procédures d'ECG	Administration du traitement	
		Soins au patient	
Annexe 1 Interventions auprès du patient	Annexe 1 Interventions auprès du patient	Annexe 1 Interventions auprès du patient	Annexe 1 Interventions auprès du patient
Annexe 2 Pathologies et anomalies communes	Annexe 2 Équipement	Annexe 2 Tumeurs malignes	Annexe 2 Systèmes d'imagerie
Annexe 3 Procédures d'imagerie	Annexe 3 Pathologies	Annexe 3 Pathologies bénignes	Annexe 3 Pathologies

Annexe 4 Produits pharmaceutiques	Annexe 4 Agents pharmacologiques	Annexe 4 Oncologie clinique	Annexe 4 Procédures d'imagerie
	Annexe 5 Procédures cliniques		Annexe 5 Équipement accessoire
			Annexe 6 Produits pharmaceutiques

Relation entre les profils de compétences et les examens d'agrément de l'ACTRM

Toutes les compétences doivent être acquises et évaluées dans un environnement académique, simulé ou clinique dans le cadre d'un programme d'enseignement agréé. Un milieu d'évaluation (ME) est indiqué pour chaque compétence à titre de guide pour les programmes. Il est bien compris que plusieurs facteurs variables font en sorte que le milieu d'évaluation peut changer pendant la durée de validité du profil en raison de changements dans la pratique ou peut être différent d'un programme à l'autre.

Dans le cas des compétences qui renvoient à des listes présentées en annexe, on comprend également que le ME peut ne pas être le même pour tous les éléments de la liste selon la fréquence des examens et les différences entre les régions et les établissements. Veuillez prendre note des commentaires dans les profils.

Il incombe aux programmes de formation, par l'évaluation des compétences dans le milieu le plus approprié, de s'assurer que les technologues diplômés ont la compétence requise pour exercer la profession de façon sécuritaire et efficace au seuil d'entrée à la profession dans l'environnement de soins de santé actuel.

Les examens d'agrément de l'ACTRM sont des examens à choix multiple et visent à évaluer les apprentissages cognitifs et affectifs reliés à l'exécution des compétences. L'examen d'agrément n'évalue pas la totalité des compétences indiquées dans le profil de compétences. La liste des compétences évaluées et la pondération accordée à chaque compétence aux fins d'évaluation sont décrites dans le plan d'examen.

Dans les provinces qui réglementent l'exercice de la profession de TRM, les organismes de réglementation (à l'exception du Québec) exigent l'agrément de l'ACTRM pour l'inscription au tableau de l'ordre. Cependant, puisqu'il s'agit d'un examen de portée nationale, il n'évalue pas les exigences provinciales spécifiques.

Développement et mise à jour des profils de compétences

La revalidation des profils de compétences se fait environ tous les cinq ans. En général, le processus comprend une révision initiale par un comité d'experts, suivi d'une période de consultation des organismes de réglementation, des programmes d'études, des professionnels du milieu et des chefs/gestionnaires de services.

En raison de l'évolution rapide de la technologie et de la pratique, certains éléments du profil peuvent être validés plus souvent afin de s'assurer qu'ils reflètent bien les besoins du milieu de travail.

La mise à jour des profils de compétences doit être approuvée par le conseil d'administration de l'ACTRM.

Autres remarques

Pour bien comprendre et utiliser les profils de compétences, il est important de tenir compte des principes suivants :

1. Les compétences de chaque profil sont interdépendantes, chaque compétence éclairant et qualifiant les autres compétences. Les compétences ne sont pas destinées à être appliquées isolément.
2. Les compétences doivent être perçues comme un ensemble d'aptitudes que le TRM transfère dans le milieu de travail. Le TRM applique les compétences appropriées selon la situation à traiter, tout en se conformant aux directives de l'organisme. Les compétences ne sont pas destinées à être appliquées dans l'ordre indiqué, et ne doivent pas être considérées comme un protocole.
3. L'exécution d'une compétence exige l'application d'un apprentissage qui peut toucher le domaine cognitif (connaissance et réflexion), le domaine affectif (attitudes et valeurs) et le domaine psychomoteur (habiletés manuelles).
4. Les profils de compétences définissent les résultats des principaux apprentissages qui devraient faire partie intégrante des programmes d'études agréés. Ils ne constituent pas un curriculum complet, non plus qu'ils ne définissent un processus d'apprentissage; ces aspects doivent être développés par le personnel des programmes possédant les qualifications appropriées.
5. Les profils visent à établir une norme nationale significative pour chaque discipline, sans être trop prescriptifs. Ils constituent un guide pour l'élaboration du curriculum; ce dernier doit incorporer les attentes énoncées dans la définition de maîtrise des compétences au seuil d'entrée à la profession.

Module A Pratique professionnelle		ME
A.1	Exigences juridiques et éthiques	
A.1.1	Exercer la profession selon les normes provinciales en vigueur	C
A.1.2	Se conformer aux lois et règlements fédéraux et provinciaux affectant l'exercice de la technologie de radiation médicale	C
A.1.3	Se conformer aux exigences de l'organisme provincial de réglementation, y compris aux normes d'exercice applicables et aux directives sur la prévention des abus sexuels	A
A.1.4	Exercer conformément au code de déontologie de l'organisme provincial ou de l'association nationale, selon le cas	C
A.1.5	Exercer dans le respect des droits du patient reconnus par la loi	C
A.2	Comportement professionnel	
A.2.1	Présenter une apparence et une tenue professionnelles	C
A.2.2	Faire preuve de respect dans les interactions avec les autres	C
A.2.3	Prodiguer les soins d'une manière impartiale	C
A.2.4	Exercer dans les limites de ses connaissances et de ses compétences personnelles	C
A.2.5	Se conformer aux politiques et aux directives organisationnelles	C
A.2.6	Maintenir une documentation détaillée et complète dans le milieu de travail	C
A.2.7	Réagir de manière professionnelle aux changements qui touchent le milieu d'exercice	A
A.2.8	Appliquer les techniques de gestion du stress personnel dans le milieu de travail	S
A.2.9	Appliquer les techniques de base de gestion des conflits	S
A.2.10	Réagir de manière professionnelle aux réactions des autres	C
A.2.11	Fournir une rétroaction constructive aux autres	S
A.2.12	Fournir de l'information et de l'encadrement aux étudiants en technologie de radiation médicale dans le milieu de travail	A
A.2.13	S'engager dans une pratique réflexive	C
A.2.14	Mettre en œuvre un plan d'amélioration des connaissances et des compétences personnelle	C
A.2.15	Démontrer une connaissance de base des enjeux de soins de santé actuels et émergents appropriés à la pratique de la technologie de radiation médicale	A
A.2.16	Démontrer une connaissance de base des pratiques actuelles et émergentes et de l'évolution technologique dans le domaine de la technologie de radiation médicale	A
A.3	Communication	
A.3.1	Utiliser des techniques de communication écrite efficaces	C
A.3.2	Utiliser des techniques de communication orale efficaces	C
A.3.3	Faire preuve d'efficacité dans les relations interpersonnelles	C
A.3.4	Utiliser la terminologie médicale appropriée dans les communications professionnelles	C
A.3.5	Expliquer les notions techniques complexes en matière de technologie de radiation médicale, à un niveau permettant à l'interlocuteur de comprendre	C
A.4	Prise de décision	
A.4.1	Prendre des décisions éclairées basées sur les pratiques exemplaires, les données cliniques, les ressources disponibles et tout autre facteur influençant le contexte	C
A.4.2	Utiliser son jugement professionnel pour prendre des décisions	C
A.4.3	Assumer la responsabilité de ses décisions et de ses actions	C
A.5	Pratique interprofessionnelle	
A.5.1	Reconnaître le rôle des autres professionnels de la santé rencontrés régulièrement dans le milieu de travail de la technologie de radiation médicale	A
A.5.2	Contribuer de façon productive au travail d'équipe et aux processus collaboratifs	C

A.5.3	Échanger ses connaissances de la technologie de radiation médicale dans un contexte de pratique collaborative	C
A.6	Utilisation des ressources	
A.6.1	Prioriser les interventions de manière à optimiser les soins au patient	C
A.6.2	Prioriser les interventions de manière à optimiser l'utilisation des ressources	C
A.6.3	Tenir un inventaire du matériel et des fournitures, et prendre les mesures appropriées	C
A.7	Assurance de la qualité	
A.7.1	Évaluer les facteurs cliniques susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des soins, et prendre les mesures appropriées	C
A.7.2	Participer aux activités qui soutiennent le programme d'assurance de la qualité	A
A.7.3	Appliquer les principes de gestion du risque	A
A.8	Recherche	
A.8.1	Démontrer une connaissance de base de la méthodologie et de l'éthique de la recherche	A
A.8.2	Analyser de façon critique la documentation scientifique afin d'en déterminer la pertinence pour la pratique	A
A.8.3	Participer aux activités qui exigent une application des méthodes de recherche	A

Module B Prise en charge du patient		ME
B.1	Interactions avec le patient	
B.1.1	Respecter la dignité, l'intimité et l'autonomie du patient	C
B.1.2	Préserver les limites de l'exercice professionnel	C
B.1.3	Reconnaître les diversités religieuses, culturelles et socioéconomiques pouvant influencer la prise en charge du patient, et y réagir de manière appropriée	C
B.1.4	Adapter les interactions afin d'améliorer la communication avec le patient et les personnes qui le soutiennent	C
B.1.5	Fournir une information complète sur les procédures, au patient et aux personnes qui le soutiennent, et en vérifier la compréhension	C
B.1.6	Répondre aux questions du patient et des personnes qui le soutiennent ou les diriger vers les personnes appropriées	C
B.1.7	Assurer le consentement éclairé du patient envers les procédures qui lui sont proposées	C
B.2	Sécurité du patient	
B.2.1	Assurer un environnement physique sécuritaire	C
B.2.2	Vérifier l'identité du patient	C
B.2.3	Vérifier l'exactitude et l'intégralité de la documentation préalable aux procédures	C
B.2.4	Transporter le patient de manière sécuritaire	C
B.2.5	Transférer le patient de manière sécuritaire	C
B.2.6	Utiliser les dispositifs d'immobilisation	C
B.2.7	S'assurer du fonctionnement adéquat et sécuritaire de l'équipement de soutien du patient	C
B.2.8	Évaluer l'état du patient et réagir adéquatement à tout changement	C
B.2.9	Reconnaître les urgences médicales et appliquer la procédure appropriée	S
B.2.10	Assurer le suivi des soins après la procédure	C
B.2.11	Vérifier l'exactitude et l'intégralité de la documentation post-procédure	C
B.2.12	Procéder à la saisie de l'information dans le système d'archivage des données	C
B.3	Évaluation et soins au patient	
B.3.1	Assurer le confort du patient.	C
B.3.2	Vérifier les antécédents cliniques du patient en fonction des procédures prévues, et réagir en conséquence	C
B.3.3	Questionner le patient ou les personnes qui le soutiennent	C
B.3.4	Identifier les détails cliniquement pertinents et y donner suite	C
B.3.5	Déterminer si la patiente est enceinte et appliquer la procédure appropriée	C
B.3.6	Évaluer la présence de contre-indications et appliquer la procédure appropriée	C
B.3.7	Effectuer la ponction veineuse	C
B.3.8	Participer à l'administration des produits pharmaceutiques	C
B.3.9	Adapter les procédures selon l'état physique et cognitif du patient	C
B.3.10	Répondre aux besoins psychologiques du patient	C
B.3.11	Pratiquer les interventions auprès du patient selon l'Annexe 1	C/S/A
B.3.12	Informé le patient du suivi nécessaire après la procédure	C

Model C Santé et sécurité		ME
C.1	Contrôle des infections et manipulation du matériel	
C.1.1	Appliquer les pratiques courantes pour le contrôle des infections	C
C.1.2	Appliquer les techniques de prévention de la transmission des infections	C
C.1.3	Suivre les procédures universelles pour les patients dont l'immunité est compromise	A
C.1.4	Utiliser les techniques d'asepsie	C
C.1.5	Utiliser les techniques assurant la stérilité	A
C.1.6	Suivre les procédures établies pour traiter et disposer des aiguilles, des matières contaminées et du matériel biologique dangereux	C
C.2	Protection personnelle	
C.2.1	Utiliser l'équipement de protection	C
C.2.2	Appliquer les principes d'ergonomie	C
C.2.3	Assurer un environnement de travail sécuritaire	C
C.3	Pratiques de radioprotection	
C.3.1	Appliquer le principe d'optimisation de la radioprotection (ALARA)	C
C.3.2	Appliquer les connaissances des effets et des risques du rayonnement	A
C.3.3	Utiliser les dispositifs et les appareils de protection du personnel	C
C.3.4	Appliquer les pratiques sécuritaires en ce qui a trait aux sources de radiation et l'équipement utilisé	C
C.3.5	Utiliser adéquatement les appareils d'imagerie produisant de la radiation	C
C.3.6	Surveiller l'exposition personnelle au rayonnement et prendre les mesures appropriées.	C
C.3.7	Effectuer l'examen de la source de rayonnement	S
C.4	Éducation à la radioprotection	
C.4.1	Fournir de l'information concernant le risque radiologique et les pratiques sécuritaires	C
C.4.2	Fournir de l'information sur la sensibilité des organes et les pratiques sécuritaires	S
C.5	Procédures d'urgence	
C.5.1	Reconnaître les situations d'urgence radiologique et prendre les mesures appropriées	S

Module D Utilisation de l'équipement		ME
D.1	Appliquer les connaissances aux modalités établies en radiothérapie	
D.1.1	Appliquer les connaissances aux modalités établies en radiothérapie	C
D.1.2	Appliquer les connaissances aux modalités émergentes en radiothérapie	A
D.2	Utilisation de l'équipement	
D.2.1	Appliquer les connaissances des principes des composantes opérationnelles de l'équipement de planification	S
D.2.2	Appliquer les connaissances des principes des composantes opérationnelles de l'équipement de traitement	S
D.2.3	Utiliser l'équipement de planification	C
D.2.4	Utiliser l'équipement de traitement à faisceau externe	C
D.2.5	Utiliser l'équipement de traitement de curiethérapie	S
D.3	Contrôle de qualité de l'équipement	
D.3.1	Effectuer les tests de contrôle de la qualité à l'aide de l'équipement approprié	C
D.3.2	Évaluer le rendement de l'équipement de planification et prendre les mesures appropriées	C
D.3.3	Évaluer le rendement de l'équipement de traitement et prendre les mesures appropriées	C

Module E Gestion des procédures		ME
E.1	Planification (pour les sites et les états indiqués aux annexes 2 et 3)	
E.1.1	Vérifier la technique de traitement appropriée	C/S/A
E.1.2	Déterminer la position et le mode d'immobilisation optimaux pour le patient	C/S/A
E.1.3	Préparer le patient pour la procédure	C/S/A
E.1.4	Construire et adapter les dispositifs d'immobilisation	C/S/A
E.1.5	Préparer la substance de contraste	C/S/A
E.1.6	Administrer la substance de contraste par la voie appropriée	C/S/A
E.1.7	Évaluer la présence de contre-indications à la substance de contraste et prendre les mesures appropriées	C/S/A
E.1.8	Effectuer la planification.	C/S/A
E.1.9	Obtenir les images de planification	C/S/A
E.1.10	Optimiser la qualité de l'image	C/S/A
E.2	Accessoires de modification du faisceau	
E.2.1	Produire le dispositif de modification du faisceau	S
E.2.2	Produire le plomb/ électrons découpés	S
E.2.3	Préparer le bolus	S
E.3	Dosimétrie	
E.3.1	Utiliser le logiciel de planification de traitement	S
E.3.2	Tracer le contour des structures appropriées	S
E.3.3	Effectuer la fusion d'images, au besoin	S
E.3.4	Appliquer les pratiques de limitation de la dose selon la sensibilité des organes	S
E.3.5	Appliquer les protocoles d'études cliniques	A
E.3.6	Vérifier les techniques de planification du traitement appropriées aux sites et états des annexes 2 et 3	C/S/A
E.3.7	Concevoir un plan de traitement optimal pour la thérapie à faisceau externe	S
E.3.8	Concevoir un plan de traitement optimal pour la curiethérapie	S
E.3.9	Modifier le plan de traitement, au besoin	S
E.3.10	Effectuer les calculs manuels pour les procédures de traitement	S
E.4	Traitement - Principes cliniques	
E.4.1	Appliquer les connaissances des concepts d'oncologie clinique de l'annexe 4 aux tumeurs malignes de l'annexe 2	C/S/A
E.4.2	Appliquer les connaissances des concepts d'oncologie clinique de l'annexe 4 aux pathologies bénignes de l'annexe 3	C/S/A
E.4.3	Appliquer les connaissances de la physique du rayonnement	A
E.4.4	Appliquer les connaissances de radiobiologie	C
E.4.5	Reconnaître le traitement approprié pour les sites et les états des annexes 2 et 3	C/S/A
E.4.6	Effectuer les projets de recherche	C
E.5	Administration du traitement	
E.5.1	Valider le positionnement et l'immobilisation du patient	C
E.5.2	Appliquer les protocoles pour les études cliniques	A
E.5.3	Utiliser les dispositifs accessoires appropriés	C
E.5.4	Obtenir les images de vérification	C
E.5.5	Optimiser la qualité des images	C
E.5.6	Analyser les images de vérification et prendre les mesures appropriées	C
E.5.7	Justifier la décision d'administrer le traitement	C

E.5.8	Administer le traitement par faisceau externe prescrite aux sites de maladie des annexes 2 et 3	C/S/A
E.5.9	Administer la curiethérapie prescrite aux sites de maladie de l'annexe 2	C/S/A
E.5.10	Surveiller le patient attentivement durant le traitement et réagir de façon appropriée si nécessaire	C
E.5.11	Remplir la documentation technique	C
E.6	Soins au patient	
E.6.1	Faire preuve d'un respect bienveillant et sans jugement à l'égard du patient	C
E.6.2	Fournir un environnement ouvert et sécuritaire dans lequel le patient peut se confier	C
E.6.3	Informé le patient des effets secondaires du traitement et en faire la surveillance et le suivi	C
E.6.4	Discuter de la gestion des effets secondaires du traitement	C
E.6.5	Évaluer l'état du patient et prendre les mesures appropriées	C
E.6.6	Préparer et mettre en œuvre un plan individualisé de soins selon les besoins du patient	C
E.6.7	Identifier les besoins psychosociaux du patient et prendre les mesures appropriées	C
E.6.8	Diriger le patient vers les services de soutien appropriés au besoin	C
E.6.9	Évaluer et documenter l'évolution de l'état du patient	C
E.6.10	Effectuer les procédures de suivi appropriées	C
E.6.11	Répondre aux demandes d'information sur les thérapies complémentaires et alternatives	S

Radiothérapie, Annexe 1 : Interventions auprès du patient

Cette annexe fournit la liste des interventions dont il est question à la compétence B.3.11

	Interventions
1.1	Participer à l'administration de l'oxygène.
1.2	Participer à l'aspiration trachéale.
1.3	Installer les bassins de lit et les urinoirs.
1.4	Surveiller les signes vitaux.
1.5	Effectuer la réanimation cardio-respiratoire (RCR).
1.6	Participer aux mesures de soins relatives aux poches de stomie.

Radiothérapie, Annexe 2 : Tumeurs malignes

Cette annexe fournit la liste des sites de tumeurs malignes pour lesquelles les compétences suivantes s'appliquent E.1(1-10), E.3.6, E.4.1, E.4.5, E.5.8, E.5.9

*La modalité de livraison est un faisceau externe pour tous les sites avec une méthode de livraison de brachythérapie ajoutée pour les sites indiqués avec ***

	Catégorie		Site / État
2.1	Sein	2.1.1	Sein **
2.2	Os et tissus mous	2.2.1	Ostéosarcome
		2.2.2	Rhabdomyosarcome
		2.2.3	Sarcome des tissus mous
2.3	Système nerveux central	2.3.1	Cerveau
		2.3.2	Tronc cérébral
		2.3.3	Cervelet
		2.3.4	Médulloblastome
		2.3.5	Neuroblastome
		2.3.6	Tumeur primitive neuroectodermale
2.4	Système endocrinien	2.4.1	Glandes surrénales
		2.4.2	Glande pituitaire
		2.4.3	Glande thyroïde
2.5	Système gastrointestinal	2.5.1	Canal anal
		2.5.2	Colon
		2.5.3	Œsophage **
		2.5.4	Canal hépatobiliaire
		2.5.5	Foie
		2.5.6	Pancréas
		2.5.7	Rectum
		2.5.8	Estomac
2.6	Système génito-urinaire	2.6.1	Vessie
		2.6.2	Reins
		2.6.3	Pénis **
		2.6.4	Prostate **
		2.6.5	Testicules
2.7	Système gynécologique	2.7.1	Col utérin **
		2.7.2	Endomètre **
		2.7.3	Ovaires
		2.7.4	Vagin **
		2.7.5	Vulve

2.8	Tête et cou	2.8.1	Hypopharynx
		2.8.2	Larynx
		2.8.3	Cavité nasale
		2.8.4	Nasopharynx
		2.8.5	Cavité buccale
		2.8.6	Oropharynx
		2.8.7	Sinus paranasaux
		2.8.8	Glandes salivaires
2.9	Hématologie	2.9.1	Leucémie
2.10	Lymphoréticulaire	2.10.1	Lymphome de Hodgkin
		2.10.2	Lymphome non-hodgkinien
		2.10.3	Myélome multiple
		2.10.4	Plasmocytome
		2.10.5	Thymus
		2.10.6	Rate
2.11	Système oculaire	2.11.1	Mélanome **
		2.11.2	Rétinoblastome
2.12	Pédiatrie	2.12.1	Sarcome d'Ewing
		2.12.2	Neuroblastome
		2.12.3	Rhabdomyosarcome
		2.12.4	Tumeur de Wilms
		2.12.5	Système nerveux central
		2.12.6	Rétinoblastome
		2.12.7	Leucémie
		2.12.8	Lymphoréticulaire
2.13	Système respiratoire	2.13.1	Poumon **
2.14	Peau	2.14.1	Mélanome
		2.14.2	Cellule de Merkel
		2.14.3	Non-mélanome
2.15	Soins palliatifs et d'urgence	2.15.1	Métastase osseuses
		2.15.2	Métastases cérébrales
		2.15.3	Obstruction œsophagienne **
		2.15.4	Hémoptysie
		2.15.5	Hémorragie
		2.15.6	Métastases ganglionnaires
		2.15.7	Métastases cutanées
		2.15.8	Compression médullaire
		2.15.9	Obstruction de la veine cave supérieure
		2.15.10	Métastases viscérales

Radiothérapie, Annexe 3 : Pathologies bénignes

Cette annexe fournit la liste des pathologies bénignes pour lesquelles les compétences suivantes s'appliquent E.1(1-10), E.3.6, E.4.2, E.4.5 et E.5.8

	États
3.1	Neurinome acoustique
3.2	Malformation artérioveineuse au cerveau
3.3	Maladie de Graves
3.4	Formation d'os hétérotopique
3.5	Chéloïde cicatricielle
3.6	Adénome pituitaire

Radiothérapie, Annexe 4 : Oncologie clinique

Cette annexe fournit la liste des notions d'oncologie clinique dont il est question aux compétences E.4.1 et E.4.2

	Notions
4.1	Présentation clinique
4.2	Méthodes diagnostiques
4.3	Technologies de traitement émergentes
4.4	Épidémiologie
4.5	Étiologie
4.6	Anatomie et physiologie générales et en coupes
4.7	Évolution naturelle
4.8	Résultats prévus selon le stade et l'ampleur
4.9	Résultats prévus selon les modalités de traitement
4.10	Indicateurs pronostiques
4.11	Voies de dissémination
4.12	Stratégie de triage et de prévention
4.13	Traitement par modalités combinées
4.14	Traitement par radiothérapie
4.15	Traitement chirurgical
4.16	Traitement par thérapie systémique
4.17	Types de pathologie et détermination du stade